

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 5 OCTOBRE 2017

N° 2017-09-12

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-huit septembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Montbrun-les-Bains, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 15

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 18

Exprimées par pouvoirs : 12

Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Sébastien BERNARD à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Pascale ROCHAS à Philippe CAHN, Ghislaine SAVIN à Claude AURIAS.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Éric RICHARD

Invités excusés

Laurent HARO

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures
Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Animation du programme Espace Valléen - année 2018-2019 – demande de financement FNADT – Plan de financement prévisionnel

- Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2016-05-05 en date du 15 juin 2016 ayant pour objet l'approbation du plan de financement sur 3 ans et notamment l'intervention financière de l'Union Européenne au titre du FEDER-POIA,
- Vu la délibération du Bureau Syndical n°2016-02-12 en date du 8 avril 2016 ayant pour objet la mise en œuvre de l'animation de la stratégie et du plan d'actions du programme « Espace Valléen » sur 3 années,
- Vu la délibération du Bureau Syndical n°2017-03-09 en date du 16 février 2017 ayant pour objet le plan de financement prévisionnel de l'année 2 de l'animation de la stratégie du programme Espace Valléen,

La Présidente expose :

L'Etat et les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne - Rhône-Alpes ont retenu la candidature et la stratégie de diversification touristique intégrée présentée par le Parc naturel régional des Baronnies provençales dans le cadre de l'appel à proposition Espace Valléen.

La stratégie se décline en un plan d'actions sur 3 ans pendant lesquelles l'animation du programme est soutenue financièrement par l'Union Européenne (FEDER-POIA), la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Etat (FNADT) dans le cadre de la CIMA.

Les co-financements de l'Union Européenne doivent être déposés chaque année. Pour la troisième année d'animation de ce programme, l'Etat intervient en co-financement. Pour répondre aux règles de financement de l'Etat, dont l'intervention se fait sur une année civile, la troisième année de l'animation du programme sera scindée en deux périodes :

- Période 1 : du 1^{er} mai 2018 au 31 décembre 2018,
- Période 2 : du 1^{er} janvier 2019 au 30 avril 2019.

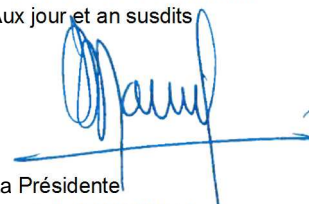
La Présidente propose de solliciter l'Etat sur la première période, selon le plan de financement suivant :

	DEPENSES	MONTANT (en € TTC)	RECETTES	MONTANT (en € TTC)
Année 3 1 ^{er} mai 2018 au 31 décembre 2018	Salaires et charges - Chargé(e) de projets « Espace valléen » - 1 ETP - Parc des Baronnies provençales	30 000 €	Europe (FEDER – POIA) – 40 %	13 280 €
	Salaires et charges - Chargée de mission Tourisme/APN 13 jours/an - Parc des Baronnies provençales	2 700 €	Région Provence-Alpes- Côte d'Azur - 40%	13 280 €
	Frais de mission du personnel	500 €	Autofinancement -20%	6 640 €
	TOTAL ANNEE 3 (PERIODE 1)	33 200 €	TOTAL ANNEE 3 (PERIODE 1)	33 200 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le plan de financement présenté
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



La Présidente
Henriette MARTINEZ